



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'énergie

Deuxième session

Bangkok, 9-11 octobre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire (section I) de la deuxième session du Comité de l'énergie et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique.
3. Suite donnée aux résultats du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie :
 - a) Feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 ;
 - b) Feuille de route régionale sur la connectivité énergétique.
4. Point sur les travaux du Comité et examen de l'orientation future du sous-programme.
5. Examen des projets de résolution, recommandation et décision à soumettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-seizième session.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme de l'ouverture de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-energy-second-session.

b) Élection du Bureau

La liste des participant(e)s sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-energy-second-session.

Le Comité élira le (la) président(e) et cinq vice-président(e)s de la session. Un(e) des vice-président(e)s fera également fonction de rapporteur.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CE/2019/L.1)

Annotation

Le Comité examinera puis adoptera l'ordre du jour provisoire, sous réserve des modifications qui pourraient être nécessaires.

2. Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CE/2019/1)

Annotation

Le document ESCAP/CE/2019/1 examine à partir d'éléments factuels les progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7 et les cibles qui y sont associées, aux niveaux régional, sous-régional et national. Il fait également un tour d'horizon des tendances à long terme en matière d'accès à l'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur les progrès réalisés récemment, à savoir de 2012 à nos jours. Ce document examine également les principaux facteurs de progrès, ainsi que les principaux défis à relever pour atteindre les objectifs visés. Les données présentées sont tirées du rapport d'étape sur l'énergie, qui a été établi par les organismes responsables du suivi de l'objectif de développement durable n°7. En complément du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, ce document d'examen donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans différents contextes : régional, sous-régional et national. L'accent y est mis sur les implications pour les pouvoirs publics et sur les liens avec les autres objectifs de développement durable.

Une table ronde de haut niveau consacrée aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 en Asie et dans le Pacifique sera l'occasion pour le secrétariat d'inviter plusieurs hauts responsables gouvernementaux à faire connaître leur point de vue quant à la réalisation de l'objectif 7, et à présenter leur stratégie nationale en matière d'énergie pour le développement durable. Le document ESCAP/CE/2019/1 et les documents présentés au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour pourraient servir de base à ces délibérations.

Le Comité est également invité à donner des orientations au secrétariat et à proposer certains domaines en vue d'une éventuelle coopération régionale de nature à contribuer à la réalisation de l'objectif 7.

3. Suite donnée aux résultats du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte sur les domaines d'activité recensés dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, adoptée par le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu à Bangkok le 5 avril 2018. Ces domaines d'activité sont les suivants : a) promouvoir la coopération entre les pays de la région pour la mise en œuvre effective de l'objectif de développement durable n° 7 et autres objectifs en rapport avec l'énergie, notamment par la coopération sous-régionale et régionale dans le domaine de l'énergie, à la lumière de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ; b) appuyer le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique dans ses travaux et soumettre les résultats dans ce domaine au Comité de l'énergie, comme convenu lors de la réunion du Groupe d'experts et de la réunion régionale préparatoire au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie tenue en décembre 2017 et c) convoquer le troisième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2023, afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif 7 dans la région Asie-Pacifique, y compris les progrès réalisés au regard des engagements pris dans la Déclaration ministérielle. Dans sa résolution 74/9, adoptée en mai 2018, la Commission a fait siens les résultats issus du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

Le Comité est invité à donner des indications au secrétariat sur la manière dont les activités relevant du sous-programme pourraient contribuer davantage à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par les États membres, en déterminant par exemple les priorités, les lacunes en matière de mise en œuvre et toute assistance technique nécessaire au niveau sous-régional ou régional.

a) Feuilles de route nationales pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7

Documentation

Appuyer la prise de décision afin d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7 grâce à l'élaboration de feuilles de routes nationales (ESCAP/CE/2019/2)

Annotation

La planification des mesures à prendre afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030 est une gageure pour les décideurs et les responsables de la planification en matière d'énergie. La croissance de

l'économie et la généralisation de l'accès de tous à des services énergétiques modernes entraîneront une augmentation de la demande d'énergie ; pour y répondre, il faudra améliorer plus rapidement l'efficacité énergétique et accélérer l'adoption des énergies renouvelables. L'objectif en matière de réduction des émissions fixé dans l'Accord de Paris doit être considéré comme partie intégrante de cette planification, car le secteur de l'énergie est responsable d'environ deux tiers des émissions à l'échelle mondiale. La réduction de la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique au profit de sources d'énergie renouvelables, ainsi que l'application de mesures permettant d'accroître l'efficacité énergétique, sont les principales solutions à privilégier pour atteindre l'objectif 7. L'interaction complexe entre les cibles associées à l'objectif 7 et les contributions déterminées à l'échelle nationale exige une approche intégrée de planification systémique. Afin de relever ces défis, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) met actuellement au point un outil innovant appelé outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable. Il aidera les décideurs : à examiner les cibles nationales en matière d'énergie ; à anticiper, à l'aide de modèles et d'analyses, les écarts éventuels entre les cibles à atteindre au titre de l'objectif 7 et ce qui aura effectivement été réalisé d'ici à 2030, ainsi que les écarts éventuels entre les contributions déterminées au niveau national et ce qui aura effectivement été réalisé d'ici à 2030, et à analyser les politiques afin de proposer des mesures appropriées permettant de combler ces écarts. Le document ESCAP/CE/2019/2 explique également en quoi cet outil est nécessaire et comment il a été mis au point, et décrit le processus de consultation nationale qui a été mené dans les pays pilotes et les résultats attendus de l'outil. Certains résultats préliminaires du processus d'essai réalisé dans des pays pilotes y sont également présentés.

Le Comité est invité à se pencher sur l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable et à fournir des orientations quant à son perfectionnement, en indiquant comment il pourrait être utilisé par un plus grand nombre d'États membres.

b) Feuille de route régionale sur la connectivité énergétique

Documentation

Projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable (ESCAP/CE/2019/3)

Annotation

À sa soixante-treizième session, en mai 2017, la Commission a adopté la résolution 73/8 sur le renforcement de la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle a créé le Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles, ainsi que le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. La réunion régionale préparatoire au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenue en 2017, a pris note des résultats des réunions des Groupes d'experts. Le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu en avril 2018, a exprimé son appui aux travaux du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et lui a demandé de présenter ses travaux au Comité de l'énergie. Le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique a élaboré un projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques intitulé « Promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ».

Les États membres estiment qu'il est nécessaire de disposer d'une feuille de route tendant à accélérer la promotion de la connectivité des réseaux électriques, sur la base d'expériences et études menées au niveau des sous-régions, et à faire en sorte que les mesures prises dans ce domaine concordent avec les objectifs de développement durable, notamment avec les cibles associées à l'objectif 7. Les États membres ont reconnu qu'il fallait adopter une approche uniforme et convenue d'un commun accord en vue de promouvoir la connectivité des réseaux électriques, laquelle approche est décrite dans la feuille de route. Le document ESCAP/CE/2019/3 examine également la nécessité de se doter de dispositifs institutionnels appropriés ainsi que des capacités voulues à l'appui d'une approche plus uniforme. Une table ronde sur la promotion de la connectivité énergétique aux fins du développement durable fournira des informations générales sur les possibilités de développer plus rapidement la connectivité des réseaux électriques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Comité est invité à examiner le document, à fournir des orientations quant aux activités futures du secrétariat et à approuver le projet de feuille de route qui sera soumis à la Commission à sa soixante-seizième session.

4. Point sur les travaux du Comité et examen de l'orientation future du sous-programme

Documentation

Review of the work of the Committee (ESCAP/CE/2019/INF/1) (en anglais seulement)

Annotation

Le document ESCAP/CE/2019/INF/1 présente une synthèse des progrès enregistrés depuis la première session du Comité et fait le point sur ses principaux domaines d'activité, notamment ceux en lien avec l'objectif de développement durable n° 7. Ce document reprend les rapports du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles et du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique. Il propose également plusieurs domaines de travail importants que les deux Groupes d'experts pourraient aborder et que le Comité est invité à examiner.

Le Comité est invité à donner des indications sur l'orientation des travaux du secrétariat à court et à long terme dans le domaine de l'énergie, compte tenu des activités prescrites dans le cadre du sous-programme et de l'orientation et des priorités définies dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019. À cet égard, le Comité souhaitera peut-être recommander l'examen de certains domaines prioritaires dans le cadre du sous-programme aux fins de l'élaboration du programme de travail pour 2021 et au-delà.

5. Examen des projets de résolution, recommandation et décision à soumettre à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-seizième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres souhaiteront peut-être distribuer à l'avance des propositions ou des textes de projets de résolution sur les questions prioritaires relatives à l'énergie afin que la Commission les examine à sa soixante-seizième session.

6. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions qui auront été portées à son attention.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CE/2019/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa deuxième session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-seizième session.
